



Covid-19 Jean-Paul Martin est l'un des Français transférés en Suisse ce printemps. Il est revenu à l'HFR pour dire merci. » 11



Un vrai joyau de biodiversité

Série d'été. La Liberté est partie à la découverte des treize lacs fribourgeois. Au nord de Châtel-Saint-Denis, le lac de Lussy a préservé sa ceinture marécageuse au fil des siècles. » 12

RÉGIONS

9

LA LIBERTÉ
MERCREDI 12 AOÛT 2020

Face à la crise du coronavirus, le conseiller d'Etat Olivier Curty peaufine son plan de relance. Interview

«Nous allons nous en sortir»

« NICOLAS MARADAN

Coronavirus » Voilà bientôt six mois que le coronavirus a fait son apparition dans le canton de Fribourg, ébranlant notamment son économie. Le point avec le conseiller d'Etat Olivier Curty.

L'une des mesures phares du Conseil d'Etat pour lutter contre les conséquences économiques du coronavirus était la prise en charge des baux commerciaux: entre mai et juillet, le canton finançait un mois de loyer, pour autant que le locataire en paie un et que le propriétaire renonce de son côté à en encaisser un autre. Quel bilan?
Olivier Curty: En tout, il y a eu 2000 demandes acceptées, pour un montant d'environ 4 millions de francs. C'est un résultat très satisfaisant. Mais ce qui est important, c'est avant tout le paquet d'aides dans sa globalité. Et la vraie mesure phare, c'est l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT). Jusqu'au 31 juillet, environ 153 millions de francs ont été versés aux entreprises fribourgeoises. Evidemment, cet argent provient de la Confédération. Mais toutes les demandes ont été traitées par le canton de Fribourg. Il faut imaginer tout le travail que cela représente. A cela s'ajoutent 42 millions de francs d'allocations pour pertes de gain (APG). En outre, les crédits cautionnés octroyés par la Confédération dans le canton de Fribourg s'élèvent à 552 millions de francs. Notre stratégie a toujours été de faire du lobbying au niveau fédéral, car c'est là que se trouvent les plus gros moyens, et de compléter si nécessaire ce dispositif avec des mesures cantonales.

Concernant les baux commerciaux, la Confédération planche sur une mesure relativement similaire mais qui serait contraignante. Du coup, les propriétaires fribourgeois pourraient devoir passer deux fois à la caisse...
Dès le début de la crise, nous avons suivi de près les discussions menées au niveau fédéral entre les représentants des propriétaires et ceux des locataires. Mais ils ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Dès lors, il était de notre responsabilité d'agir. Aujourd'hui, nous sommes d'avis que ceux qui ont déjà joué le jeu sur une base volontaire au niveau cantonal doivent être exclus de la mesure fédérale. En effet, il serait injuste d'imposer aux propriétaires de faire un geste une deuxième fois.

La durée maximale d'indemnisation pour réduction de l'horaire de travail (RHT) va passer de 12 à 18 mois. Est-ce que cela sera suffisant?

Cette augmentation est une bonne chose. Mais ce que nous espérons maintenant, c'est que le Conseil fédéral prolonge le régime de procédure simplifiée pour l'obtention des indemnités RHT, qui se termine en principe à la fin du mois d'août. C'est cela qui nous a permis de traiter les demandes de manière efficace jusqu'à maintenant. La procédure ordinaire, elle, est beaucoup plus compliquée. La question que tout le monde se pose aujourd'hui, c'est également comment va se dérouler la transition vers la fin des RHT. Nous ne savons pas quand cela va intervenir. Les pronostics les plus pessimistes évoquent une vague de licenciements cet automne ou au début de l'année prochaine tandis que les scénarios les plus optimistes tablent sur une reprise complète de l'économie à la fin du régime RHT.

«Nous observons un rattrapage de la consommation»

Olivier Curty

Début juillet, le canton de Fribourg a mis en ligne la plate-forme Kariyon qui permet d'acheter des bons à dépenser dans les commerces locaux. Est-ce que cela fonctionne?
Oui, cela marche très bien. Il y a déjà eu un peu plus de 7100 clients uniques, qui ont chacun dépensé une moyenne de 450 francs. Le chiffre d'affaires total se monte à environ 3,2 millions de francs, ce qui signifie que 85 000 francs de bons sont vendus chaque jour. L'Etat de Fribourg finance 20% de ces montants, soit près de 650 000 francs jusqu'à maintenant. Pour rappel, nous avons mis à disposition un montant maximum de 4 millions de francs. En cas de besoin, il pourrait être augmenté.

De manière générale, comment se porte aujourd'hui l'économie fribourgeoise?

Il faut le dire, nous vivons aujourd'hui une crise économique sans précédent. Mais nous observons aussi un rattrapage de la consommation. Et le nombre d'entreprises touchant des indemnités RHT diminue. C'est encourageant. Notre avantage, c'est que notre économie est très diversifiée. Mais, comme nous avons aussi des sociétés actives dans l'exportation, des points d'interrogation demeurent. En effet, nous ne savons pas comment va se développer l'économie mondiale. Toutefois, je reste positif. Je pense que nous allons nous en sortir, pour autant que nous ne vivions pas un deuxième confinement. C'est pourquoi il est important que tout le monde respecte les consignes sanitaires.

Une étude de la banque UBS classe Fribourg au onzième rang des cantons les plus à même de surmonter la crise économique. Soit largement devant tous les autres cantons romands. Partagez-vous ce constat?

Nous prenons acte avec satisfaction de cette étude. C'est peut-être dû au fait que certains secteurs économiques qui sont bien représentés dans le canton de Fribourg ont particulièrement bien travaillé pendant la crise. Je pense par exemple à la transformation alimentaire. J'ai récemment visité une grande entreprise fribourgeoise active dans l'agroalimentaire, et ses dirigeants m'ont dit avoir observé une hausse de 10% de leur chiffre d'affaires ces derniers mois. Un autre exemple est celui de la construction. Heureusement, et alors que les pressions étaient très fortes, nous avons décidé de ne pas fermer les chantiers.

Le Conseil d'Etat a promis pour la rentrée un plan de relance à 50 millions de francs. Où en est son élaboration?
Nous avons beaucoup travaillé, et nous sommes à bout touchant. Nous prévoyons une série de 25 mesures, selon différents axes: assainissement des bâtiments et énergie, soutien à la compétitivité des entreprises notamment dans le domaine

de la digitalisation, formation, avec par exemple des mesures visant les apprentis, stimulation de la consommation, avec un volet social en faveur des plus démunis, agriculture, tourisme, culture et sport. Je suis confiant, car nous avons travaillé en collaboration avec les associations économiques, les syndicats et les partis politiques.

En outre, je peux annoncer que nous réfléchissons, toujours en complément aux mesures fédérales et en plus du plan de relance, à une aide pour les cas de rigueur, c'est-à-dire un soutien aux entreprises des secteurs les plus durement touchés, comme le tourisme et l'événementiel. Mais le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé, ni sur le principe ni sur le montant. Nous aimerions pouvoir soumettre rapidement le plan de relance et éventuellement ce dispositif pour les cas de rigueur au Grand Conseil afin qu'il puisse se prononcer lors de sa session d'octobre. »

UN MANDAT ARDU À APPLIQUER

Fin juin, le Grand Conseil fribourgeois validait à une large majorité un mandat émanant du camp bourgeois et demandant notamment d'augmenter le niveau du montant maximal prévu par les allocations pour perte de gain (APG), soit 5880 francs par mois, l'indemnité pour réduction d'horaire de travail (RHT), actuellement limitée à 3320 francs, que peuvent toucher les dirigeants propriétaires de sociétés anonymes et de sociétés à responsabilité limitée, avec effet rétroactif au 17 mars dernier. Mais l'application de ce mandat s'annonce d'ores et déjà ardue. «C'est une mesure techniquement complexe, qui se base sur une législation fédérale. D'ailleurs, des discussions ont eu lieu à Berne, mais l'Assemblée fédérale n'a pas voulu de cette mesure. Aujourd'hui, nous devons donc mettre en place toute une structure cantonale», explique le ministre de l'Economie Olivier Curty, précisant que l'augmentation de ces indemnités pourrait coûter environ 24 millions de francs. L'application du mandat devra en tout cas faire l'objet d'une nouvelle base légale, qui devrait être soumise au Grand Conseil lors de sa session d'octobre. NM



«Notre avantage, c'est que notre économie est très diversifiée», estime le conseiller d'Etat Olivier Curty. Alain Wicht-archives